GUIDES

RENTRÉE 2016

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

APRÈS LE BAC

CHOISIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

www.onisep.fr/lalibrairie

LE KIOSQUE

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

À DÉCOUVRIR !

9€

En vente sur www.onisep.fr/lalibrairie

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Office national d'information sur les enseignements et les professions
12 mail Barthélemy Thimonnier, CS 10450 Lognes
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 80 35 00
Publication de l'Onisep

Directeur de la publication : George Asseraf
Directrice adjointe de la publication : Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média
Chef de département : Élisabeth Gros
Rédactrice en chef : Nelly Burgaleta
Correction : Valérie Doineau

Ressources documentaires
Directeur du département : Gilles Foubert
Documentation : Anne-Camille Bazzoli, Marie Forestié, Valérie Forestiez, Dominique Kanonidis, Mireille Reynier, Émilie Roger, Hervé Tabarly

Studio
Chef de service : Bruno Delobelle
Mise en pages : Patricia Cestor
Iconographie : Brigitte Gilles de la Londe

Fabrication
Chef de service : Marie-Christine Jugeau
Photogravure : Key Graphic (Paris)

Diffusion et commercialisation
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service_clients@onisep.fr

Publicité : Mistral Média
365 rue de Vaugirard 75015 Paris
Directeur général : Luc Lehéricy
(luc.lehéricy@mistralmedia.fr)

Plan de classement Onisep :

Le kiosque : ENS SUP

Dépôt légal : octobre 2015
Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.

Découvrez et commandez en un clic nos publications
www.onisep.fr/lalibrairie

Sommaire

Cette année est l'ultime étape avant votre entrée dans le supérieur. Pour vous aider, dans cette dernière ligne droite, à finaliser vos choix d'orientation, l'Onisep met à votre disposition ce guide, compagnon indispensable de tout élève de Terminale. Vous y trouverez toutes les infos sur la procédure « Admission Post-Bac », le descriptif des différentes voies d'études, les adresses de toute l'offre de formation de votre académie, des lieux et des personnes ressources… des infos pratiques sur votre future vie d'étudiant ou d'étudiante, des repères pour les jeunes porteurs de handicap.

Ce guide est également une porte d'entrée pour toutes les autres ressources Onisep à votre disposition : les dossiers, les parcours, les liens vers les différents espaces numériques du portail onisep.fr

A vous de jouer ! N'attendez pas le dernier moment pour faire vos choix ! L'urgence est en général mauvaise conseillère !

George ASSERAF
IGAENR/Directeur de l'Onisep

APRÈS LE BAC, CHOISIR SES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CHOISIR SA VOIE	page
Le calendrier des inscriptions	2
Le schéma des études supérieures	4
LES FILIÈRES D'ÉTUDES	
Les licences	6
Les DUT (diplômes universitaires de technologie)	8
Les BTS (brevets de technicien supérieur)	9
Les écoles spécialisées	10
Les classes préparatoires	12
INFOS PRATIQUES	
Quelles pistes avec un bac pro ?	14
Et si vous échouez au bac ?	16
La vie étudiante	18

LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

ETUDES SUP TOP DEPART

Vous êtes en terminale, objectif : le bac en fin d'année. Ce diplôme est la porte d'entrée vers l'enseignement supérieur et la professionnalisation. Dès maintenant, chacun doit déterminer ses priorités de poursuite d'études, afin de lister ses vœux d'inscription sur admission post-bac. Pour ne pas rater le top départ du 20 janvier, informez-vous et utilisez les dispositifs en place :

→ **l'entretien personnalisé** de terminale au lycée ;

→ la démarche d'« **orientation active** » en lien avec les établissements ;

→ les publications et services de l'Onisep dont **www.onisep.fr**.

Pour connaître toutes les formations proposées, consultez le dossier de l'Onisep « Après le bac, choisir dès le lycée ».

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, deux cas de figure : soit la formation visée fait partie du portail admission post-bac, soit elle relève d'une procédure spécifique, hors portail admission post-bac. Un même impératif pour vous : respecter les dates indiquées.

LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ agricole
CPES : classe préparatoire aux études supérieures
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DTS : diplôme de technicien supérieur
DUT : diplôme universitaire de technologie
L1 : 1re année de licence
PACES : 1re année commune aux études de santé

Formations du portail admission post-bac (APB)

Le portail unique admission post-bac permet de s'inscrire dans la plupart des formations supérieures :

↘ à l'université
- DEUST, DUT
- L1, PACES...

↘ au lycée
- BTS, BTSA, DMA, DTS, MC
- mise à niveau en arts appliqués ou métiers d'art
- mise à niveau en hôtellerie
- CPGE
- DCG...

↘ dans les écoles
- la plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans
- les cycles préparatoires intégrés
- les écoles nationales supérieures d'architecture
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce pour leur programme *bachelor*...

www.admission-postbac.fr

PROCÉDURE APB, 4 ÉTAPES À NE PAS MANQUER

Ouverture du site
Dès le 1er décembre, je consulte l'offre des formations référencées sur le portail APB.

Étape 1
À partir du 20 janvier, j'ouvre un dossier électronique et saisis mes vœux de formation par ordre de préférence (**date limite : 20 mars**).
Je remplis le dossier complémentaire d'orientation active. J'imprime mes fiches de candidature.

Étape 2
Je constitue un dossier papier pour les formations qui le demandent (**date limite d'envoi : 2 avril**).
Du **5 au 8 mai**, je m'assure que les dossiers ont été reçus. Je peux modifier le classement de mes vœux jusqu'au **31 mai**.

Étape 3
À partir du **8 juin**, je consulte les premières propositions d'admission et je donne ma réponse. Si je n'ai aucune proposition au **25 juin**, je m'inscris à la procédure complémentaire afin de postuler sur les places vacantes (**du 26 juin au 15 septembre**).

Étape 4
Avec mes résultats du bac, je m'inscris dans l'établissement pour la formation obtenue.

septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août

Formations hors portail admission post-bac

À vos agendas ! Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables. Voir ci-après.

Écoles du secteur paramédical
septembre - novembre : les dates d'inscriptions aux concours varient selon les formations et les écoles.

Écoles du secteur social
octobre - décembre : les dates d'inscriptions aux concours varient selon les formations et les écoles.

Autres écoles

> Écoles spécialisées
Les écoles du bâtiment, de l'hotellerie-restauration, du tourisme, du secrétariat, du secrétariat médicosocial... ouvrent leurs inscriptions à des dates variables. Se renseigner en début d'année auprès de chaque école, la sélection ayant parfois lieu avant le bac lui-même.

> Formations complémentaires
Se renseigner auprès des organismes responsables, notamment les CCI (chambres de commerce et d'industrie).

Écoles d'art, IEP

> Écoles des beaux-arts
Ouverture des inscriptions en janvier. Envoi des dossiers en février-mars. Chaque école organise ses épreuves.

> Écoles nationales supérieures d'art
Ouverture des inscriptions en décembre. Envoi des dossiers en janvier-février. Chaque école a un concours propre.

> Années préparatoires aux écoles d'art
Plus d'infos sur le site de l'Appea : www.appea.fr.

> Instituts d'études politiques (IEP)
Décembre-février : À Paris, les inscriptions sont closes fin décembre, et à Bordeaux, fin février. Pour les 7 IEP d'Aix-en-Provence, Lille, Lyon, Rennes, St-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse, c'est plus tard, l'inscription débutant en février : http://www.sciencespo-concourscommuns.fr.

Grandes écoles

> Écoles de commerce
Janvier-février : inscriptions sur les sites des banques d'épreuves communes ou auprès de chaque école.

> Écoles d'ingénieurs
Janvier-avril : les écoles des réseaux ICAM et FESIA passent par le postail GEPB www.grandesecoles-postbac.fr pour leurs inscriptions.

↘ Pour plus d'informations, renseignez-vous :
- auprès de chaque établissement ou au CIO (centre d'information et d'orientation) ;
- auprès du rectorat de l'académie (SAIO) où est dispensée la formation ;
- sur l'espace régional du site www.onisep.fr.

septembre | octobre | novembre | décembre | janvier | février | mars | avril | mai | juin | juillet | août

LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Vous avez dit LMD ? En France, les universités et les grandes écoles ont adopté l'organisation européenne des études supérieures en 3, 5 et 8 ans après le bac, conférant les grades de licence (L), master (M) et doctorat (D). Objectif du LMD ? Favoriser la construction de parcours de formation personnalisés. Son principe : pour chaque diplôme, les enseignements sont découpés en semestres, correspondant chacun à 30 crédits, capitalisables et transférables en France (d'un établissement supérieur à l'autre) et en Europe (d'un pays à l'autre). Sont également organisés selon le schéma du LMD : les DUT, les BTS, les prépas, les études de santé, d'architecture...

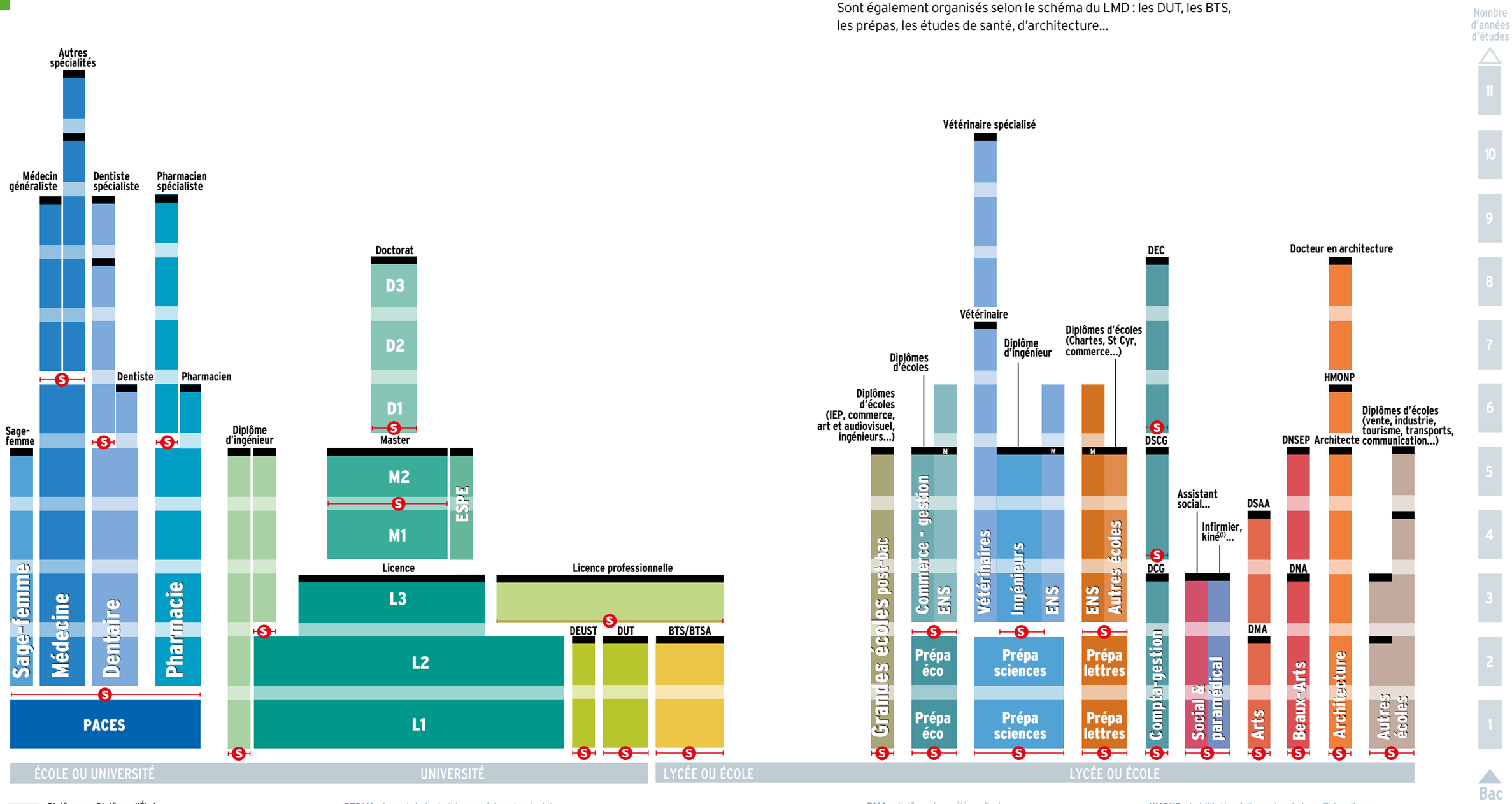

Diplôme ou Diplôme d'État

S Accès sélectif (concours à épreuves, sélection sur dossier)

Il existe des passerelles entre ces différentes filières par exemple de la L1 vers un BTS ou un DUT ; de la PACES vers la licence ; des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) vers la licence.

(1) Attention, certaines écoles paramédicales recrutent après la PACES.

BTS(A) : brevet de technicien supérieur (agricole)
D : doctorat
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEC : diplôme d'expert-comptable
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DSCG : diplôme supérieur de comptabilité et de gestion
DUT : diplôme universitaire de technologie

DMA : diplôme des métiers d'art
DNA : diplôme national d'art
DNSEP : diplôme national supérieur d'expression plastique
DSAA : diplôme supérieur d'arts appliqués
ENS : école normale supérieure
ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation

HMONP : habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre
IEP : institut d'études politiques
L : licence
M : master
PACES : première année commune aux études de santé

À L'UNIVERSITÉ

LES LICENCES

En 3 ans après le bac, la **licence** est le socle des formation universitaires. Organisée en parcours, la licence offre une spécialisation progressive et ouvre sur la professionnalisation.

© vm/iStock.com

S'INSCRIRE

↘ Se reporter au portail APB
www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.
↘ Se connecter sur les sites des universités
Certains cursus ne passent pas par APB.

À SAVOIR

Les licences professionnelles
Accessibles avec un bac + 2 (BTS, BTSA, DUT, L2…), elles se préparent en 2 semestres à l'université, en lycée, en école ou en centre de formation d'apprentis (CFA). Un stage de 12 à 16 semaines est prévu. Offrant une spécialisation plus poussée ou une double compétence, elles sont conçues pour favoriser l'accès direct à l'emploi.

↘ Où et comment ?

L'université couvre de nombreux domaines de formation et délivre des diplômes nationaux à 3 niveaux : licence, master, doctorat.
→ **La licence** se prépare en 6 semestres (3 ans) au sein d'une unité de formation et de recherche (UFR). La 1re année, dite **L1**, est conçue comme un portail associant plusieurs disciplines ; la 2e année, **L2** amorce une spécialisation ; la 3e année, **L3**, finalise le cycle licence.
→ Les cours magistraux (**CM**) en amphi alternent avec des travaux dirigés (**TD**) ou pratiques (**TP**) en groupes réduits. Toutefois, les universités limitent les cours en amphi pendant la 1re année de licence (L1) afin d'offrir aux étudiants un encadrement pédagogique renforcé. Le cursus licence intègre également la possibilité de valider un stage en entreprise, dans l'administration, dans l'enseignement ou au sein d'associations.

↘ Accès

Avec le bac (ou un diplôme équivalent). Toutes les séries sont admises, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec celle suivie au lycée. Cela suppose de **se renseigner** au préalable sur les contenus de la filière envisagée, ses exigences…
→ À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles. **Certaines filières** très demandées organisent ainsi lors des inscriptions des **tests de niveau** : en langues, en arts plastiques, en musique…
→ Un dispositif dit d'**« orientation active »** est proposé par APB et les universités. Il permet à l'élève de terminale d'indiquer en ligne ses vœux de mentions de licence et/ou de cursus pour la rentrée suivante et d'obtenir des conseils et avis sur ses chances de réussite dans la filière visée.

↘ Au programme

Les licences se répartissent en **4 domaines** de formation (arts, lettres, langues / droit, économie, gestion / sciences humaines et sociales / sciences, technologie, santé) qui se déclinent en **45 mentions** (par exemple droit ; géographie et aménagement ; histoire ; mathématiques ; sciences de la vie…). Chaque mention propose des parcours types, définis par chaque université.
La spécialisation disciplinaire est progressive, ce qui permet d'affiner son choix d'orientation et favorise les **passerelles** entre filières de formation. Il est ainsi possible de rejoindre un DUT ou un BTS dès la fin du 1er semestre, en fin de L1, voire en L2.
→ La **licence** couvre 6 semestres. Chacun d'eux se compose d'**unités d'enseignement** (UE) obligatoires, optionnelles et libres valant un nombre de **crédits** ECTS donné. L'étudiant valide 30 crédits par semestre, 60 par année universitaire.
→ La 1re année de licence (L1) renforce l'apprentissage des **fondamentaux**. Son contenu privilégie la culture générale avec des enseignements largement pluridisciplinaires et l'acquisition de compétences transversales (informatique, méthodologie de travail, élaboration du projet personnel et professionnel, langues vivantes, expression écrite et orale).
→ La 2e année de licence (L2) est articulée autour de la **consolidation des compétences** et de la découverte des débouchés professionnels et des métiers en relation avec la formation. La poursuite d'études en **licence professionnelle** est ouverte aux étudiants ayant validé les 2 premières années de licence.
→ La 3e année de licence (L3) s'attache à approfondir la **spécialisation disciplinaire** et à explorer des secteurs professionnels.
À noter : les étudiants peuvent effectuer un **stage**. Obligatoire ou facultatif, celui-ci est intégré au cursus, souvent en L3. Ils peuvent aussi effectuer un **séjour à l'étranger**. Se renseigner sur les accords d'échanges dès la L1 et sur le niveau requis en langue.

↘ Rythme de travail

Être autonome, savoir organiser son temps, avoir un certain goût pour la théorie et les recherches personnelles sont des qualités indispensables pour réussir à l'université.
→ La licence prévoit au moins 1 500 heures d'enseignement sur 3 ans, à raison de **20 à 30 heures par semaine**. Pour réussir aux évaluations, il ne suffit pas d'être présent aux cours. Pour être de ceux qui réussissent en 1re année, il faut approfondir les cours régulièrement, lire des ouvrages spécialisés chez soi et en bibliothèque universitaire (BU). Compter au moins **20 heures de travail personnel par semaine**.
→ À l'université, chaque étudiant bénéficie d'un dispositif d'accueil et d'orientation destiné à l'aider dans ses choix. En 1re année de licence, il dispose d'un encadrement pédagogique renforcé. Ainsi, le **tutorat** permet aux nouveaux inscrits à l'université d'identifier leurs points forts et lacunes ; les **modules de soutien** pilotés par des enseignants référents les aident par la suite à surmonter d'éventuelles difficultés.
→ Il est possible de **se réorienter,** soit en fin de semestre, soit en fin d'année. Se renseigner auprès du SCUIO.

↘ Validation du diplôme

L'évaluation des connaissances acquises par l'étudiant se fait par **contrôle continu et régulier**, par **examen terminal** ou bien par la combinaison des deux modalités. En L1 et L2, le contrôle continu se généralise.
→ La licence permet à l'étudiant d'acquérir **180 crédits** européens (ECTS).
→ Un supplément au diplôme précise le parcours suivi en licence, ainsi que les compétences acquises. Il permet une meilleure lisibilité du diplôme hors de nos frontières.

↘ Poursuite d'études

Diplôme de niveau bac + 3, la licence est le socle des études longues.
→ Ceux qui décident de continuer **à l'université** s'inscrivent en master (bac + 5). Ce diplôme correspond à 4 semestres (120 crédits ECTS). Il est organisé sur 2 années (M1, M2) qui se déclinent en parcours.
→ Les autres peuvent **rejoindre une école** de commerce, d'ingénieurs, de journalisme, un IEP… accessibles sur titres et épreuves.

↘ Accès à l'emploi

Le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (**BAIP**) accompagne les étudiants dans la recherche de stage et du premier emploi. Il leur propose des ateliers méthodologiques (rédaction du CV, de la lettre de motivation, préparation aux entretiens…), diffuse les offres des entreprises, organise des rencontres avec les professionnels.
→ Grâce à l'acquisition de compétences préprofessionnelles, les diplômés de **licence** sont mieux préparés pour une entrée immédiate dans la vie active. De niveau bac + 3, la licence permet par exemple de présenter les concours administratifs de catégorie A.
→ Le **master** permet de s'insérer dans une fonction ou un secteur d'activité précis. Les profils scientifiques à vocation industrielle (électronique, automatisme, maintenance…) sont les mieux placés sur le marché du travail. Les diplômés en gestion connaissent aussi des conditions d'insertion favorables. Les profils littéraires et juridiques présentant une double compétence (langue et informatique, art et gestion…) sont très appréciés des employeurs. Les **enquêtes relatives à l'insertion professionnelle** des diplômés de l'université sont disponibles sur le site : **www.enseignementsup-recherche.gouv.fr**.
→ De niveau bac + 5, le master ouvre l'accès à certains concours de la fonction publique, comme l'agrégation ou la magistrature. Il permet de s'inscrire en **doctorat** (bac + 8).

LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur /agricole
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DUT : diplôme universitaire de technologie
L1 : 1re année de licence
L2 : 2e année de licence
L3 : 3e année de licence
PACES : première année commune aux études de santé
UE : unité d'enseignement

POUR EN SAVOIR +

→ UNE PUBLICATION
Dans la collection « Dossiers » de l'Onisep

INFO +

L'université, c'est aussi…

› **Les études de santé** se déroulent à l'université. Les filières médecine, pharmacie et dentaire débutent par la première année commune aux études de santé (**PACES**), tout comme la formation de sage-femme qui, pour sa part, se déroule ensuite au sein d'une école spécialisée (4 ans d'études). Les cursus dentaire, médecine et pharmacie débouchent, en 6 à 11 ans, sur des diplômes d'État (DE), obligatoires pour exercer. Certaines formations d'audioprothésiste, d'orthoptiste et d'orthophoniste sont dispensées à l'université. Elles mènent, en 3 à 5 ans, à un diplôme permettant d'exercer.
› Sont aussi délivrés à l'université : les diplômes universitaires (**DU**, tous niveaux), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (**DEUST**) et les diplômes universitaires de technologie (**DUT**) › voir p. 8.
Plus d'informations sur les sites : www.etudiant.gouv.fr et www.onisep.fr.

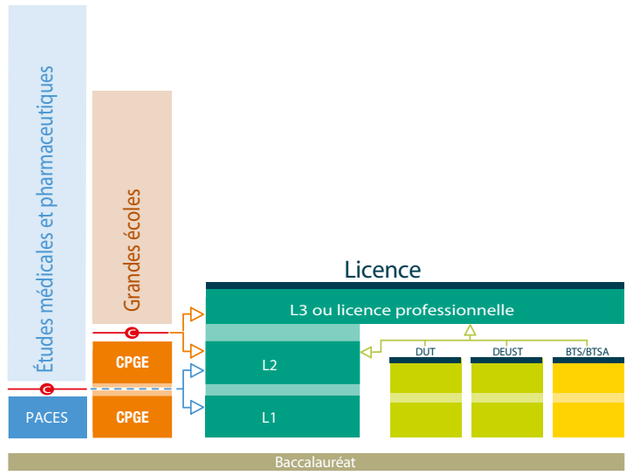

Itinéraires d'accès à la licence
Accès possible à différents niveaux selon le parcours d'origine de l'étudiant.

À L'UNIVERSITÉ

LES DUT

(diplômes universitaires de technologie)

Un diplôme qui permet **l'accès à l'emploi** et la **poursuite d'études**.

© AntonioDiaz/Fotolia.com

S'INSCRIRE

↘ Se reporter au portail APB www.admission-postbac.fr Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

Avec plus de 40 spécialités, le **DEUST** (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) propose des formations en 2 ans sur des créneaux pointus, adaptés au marché du travail local. Accès : sur dossier, voire entretien ou tests, après le bac, ou après une L1 ou une L2.

↘ Où et comment ?

Le DUT se prépare en 4 semestres, soit 2 ans, au sein d'un institut universitaire de technologie (IUT) intégré à une université. La formation alterne cours magistraux (**CM**) en amphi, travaux dirigés (**TD**) et travaux pratiques (**TP**) en petits groupes, projets tutorés et **stage**. Certains IUT proposent la formation en alternance université/entreprise. Le programme de cours étant inchangé pour les apprentis, la formule suppose un investissement important de leur part.

↘ Accès

Avec le bac. Il est recommandé que celui-ci soit dans le champ de la spécialité visée. Sélection **sur dossier** (bulletins trimestriels de 1re et de terminale disponibles), voire sur tests et/ou entretien. Un pourcentage de places est réservé aux **bacheliers techno**.

→ Les titulaires d'un bac technologique obtenu avec une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils devront faire acte de candidature en DUT dans les formes et délais prévus.

→ Quelques IUT proposent la formation en 1 an appelée « année spéciale DUT » pour les candidats ayant déjà suivi 2 années d'enseignement supérieur.

↘ Au programme

La formation comporte une majeure couvrant le cœur de compétences requises pour le domaine visé et des modules complémentaires choisis par l'étudiant selon son projet personnel et professionnel (PPP) : études courtes, études longues ou insertion. Au moins **10 semaines de stage** valant première expérience professionnelle sont prévues.

→ Avec 41 spécialités (options comprises), tous les secteurs ne sont pas couverts. Ainsi, il n'y a aucun DUT en audiovisuel ou en arts.

↘ Rythme de travail

Entre 35 et 40 heures par semaine de cours magistraux, de TD (et, selon les spécialités, de TP) et de projets tutorés, auxquelles s'ajoute beaucoup de travail personnel. Un rythme soutenu qui exige constance, rigueur, assiduité et sens de l'organisation.

↘ Validation du diplôme

Le diplôme national est délivré sur la base d'un contrôle continu des connaissances, avec une validation de chaque semestre.

→ Inscrit dans le LMD, le DUT atteste l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

↘ Poursuite d'études

La formation polyvalente du DUT favorise la poursuite d'études (88 % des diplômés). Les possibilités varient selon la spécialité.

→ À l'université, les **licences professionnelles** sont la voie la plus adaptée pour approfondir la formation ou acquérir une double compétence tout en accédant au niveau bac + 3. Les licences générales sont accessibles avec un solide dossier. Objectif : la poursuite d'études en master (bac + 5).

→ Autres pistes : rejoindre une **école** d'ingénieurs pour 3 ans, une école de commerce pour 1 à 3 ans ; s'inscrire en **prépa ATS** pour 1 an (*voir p. 12, les classes préparatoires*) ou dans une **formation complémentaire**.

↘ Accès à l'emploi

Le DUT est un diplôme assurant le mieux l'insertion professionnelle.

INFO +

L'apprentissage

› Une formule **pour les formations professionnelles** de tous niveaux. Dans le supérieur, un peu plus de 45 % des apprentis préparent un BTS/BTSA et moins de 5 % un DUT. **Les avantages de l'apprentissage :** étudier tout en étant salarié, appliquer immédiatement la théorie apprise en cours et acquérir une première expérience. Néanmoins, il n'est pas toujours facile pour l'apprenti de bien gérer son temps entre travail et études. Souvent, les résultats scolaires s'en ressentent. D'où la nécessité de s'engager en connaissance de cause.

Pour en savoir plus : www.lapprenti.com ; www.travail-emploi.gouv.fr.

DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES

LES BTS

(brevets de technicien supérieur)

Les BTS (et BTSA pour l'enseignement agricole) répondent aux **besoins des entreprises**.

© goodluz/Fotolia.com

↘ Où et comment ?

En lycée ou en école, ils se préparent sur 2 ans, dans une section de techniciens supérieurs (STS).

→ L'**encadrement pédagogique** est comparable celui de terminale (environ 30 élèves par classe).

→ Certains établissements proposent la formation par **apprentissage** qui alterne périodes en cours et périodes en emploi.

↘ Accès

Avec le bac (ou un niveau bac dans certains cas, *voir p. 16*). Il est recommandé que celui-ci soit cohérent avec la spécialité de BTS visée.

→ **Sélection** sur bulletins scolaires (et travaux personnels, pour les arts) et parfois entretien de motivation. Un pourcentage de places est réservé aux bacheliers pro.

→ Les titulaires d'un **bac technologique** ou **professionnel** obtenu avec une mention « bien » ou « très bien » sont admis de droit, pour la rentrée suivante, dans une spécialité cohérente avec leur bac. Ils devront faire acte de candidature en BTS/BTSA dans les formes et délais prévus.

↘ Au programme

Le BTS/BTSA permet d'acquérir des compétences dans un domaine pointu : transport, électronique, design… Il est proposé dans 138 spécialités (options comprises).

→ Avec un objectif d'insertion, la formation privilégie la **pratique**, les **stages** et l'intervention de professionnels du secteur.

→ Les matières générales (français, maths, langues…) constituent la moitié de la formation en 1re année et le tiers en 2de année.

↘ Rythme de travail

Entre 30 et 33 heures par semaine de cours magistraux (CM), travaux dirigés (TD) et pratiques (TP). Sans oublier les devoirs, les projets à rendre… Un rythme de travail soutenu qui exige constance, rigueur et sens de l'organisation.

↘ Validation du diplôme

Le **diplôme national** s'acquiert sur **examen final** et contrôle en cours de formation (**CCF**) selon le statut de l'établissement. Les résultats de 1re année sont déterminants pour le passage en 2de année. Intégré au LMD, le BTS permet l'acquisition de **120 crédits** européens (ECTS).

↘ Poursuite d'études

Plus de la moitié des titulaires de BTS/BTSA poursuivent leurs études. Leur formation spécialisée les prépare moins que le DUT à réussir dans des cursus longs (bac + 5).

→ Ils préparent principalement une **licence pro** (bac + 3) ou une **formation complémentaire** en 1 an, pour approfondir leur formation ou acquérir une double compétence.

→ Les **écoles d'ingénieurs, d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent des titulaires de BTS ou de BTSA sur concours spécifiques. Il est conseillé de suivre une **prépa ATS** en 1 an (*voir p. 12, les classes préparatoires*) afin d'augmenter ses chances.

→ La plupart des **écoles de commerce** recrutent les titulaires de BTS (majoritairement du domaine économie et gestion) pour 1 à 3 ans. Accès sur concours.

↘ Accès à l'emploi

Les BTS/BTSA sont appréciés des entreprises. Les conditions d'insertion varient selon les spécialités et les modalités de formation (cursus en apprentissage ou non).

S'INSCRIRE

↘ Se reporter au portail APB www.admission-postbac.fr Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

Le passage par une année de **mise à niveau** est requis pour intégrer certains BTS : Hôtellerie-restauration et Responsable d'hébergement, pour ceux qui n'ont pas un bac techno hôtellerie ; BTS relevant du design, pour ceux qui n'ont pas le bac STD2A.

À SAVOIR

À bac + 2, le **DMA** (diplôme des métiers d'art) existe dans 13 spécialités. Accès sur dossier avec un bac STD2A, ou après une mise à niveau en arts appliqués (MANAA) avec un autre bac.

À SAVOIR

Les BTS prothésiste-orthésiste et podo-orthésiste se préparent en 3 ans (au lieu de 2 ans).

Quelles différences ?

DUT	BTS/BTSA
› à l'université	› en lycée ou en école
› 41 spécialités et options	› 138 spécialités et options
› études polyvalentes	› études plus spécialisées
› contrôle continu	› examen final ou CCF
› 88 % des diplômés poursuivent leurs études	› 53 % des diplômés poursuivent leurs études

DANS LES LYCÉES ET LES ÉCOLES

LES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

Après le bac, une multitude d'établissements proposent des **formations professionnelles** reconnues sur le marché du travail.

© BartCo/iStock.com

À SAVOIR

Les formations en écoles spécialisées menant à un diplôme précis, mieux vaut être sûr de sa motivation. D'autant qu'il n'y a **pas de diplôme intermédiaire** : il faut achever le cursus pour avoir le titre. En cas d'échec ou d'abandon, rares sont les possibilités de réorientation.

À SAVOIR

Il existe des formations professionnalisantes en 1 an post-bac : formation complémentaire d'initiative locale (**FCIL**) ; mention complémentaire (**MC**) ; certificat de spécialisation (**CS**). Proposées sur des créneaux pointus, elles doivent faciliter l'insertion sur le marché du travail.

Les écoles d'architecture

Vingt écoles publiques (Ensa) préparent au métier d'architecte et deux à celui d'architecte paysagiste. Elles délivrent un diplôme d'État. **Durée :** 5 ans. **Accès :** sur dossier et épreuves avec le bac. Les S sont majoritaires.

Forment également des architectes : une école privée parisienne (ESA) et une école d'ingénieurs à Strasbourg (Insa). Forment des paysagistes : l'ENSP Versailles-Marseille, 4 écoles d'ingénieurs (ENSNP Blois, Agrocampus Ouest, Polytech Tours, Itiape Lesquin) et une école spécialisée (Esaj Paris).

Les écoles d'art

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers du graphisme ou du design pour la mode, la publicité, l'édition, la communication visuelle, l'aménagement d'espace... **Durée :** 2 à 5 ans. **Accès :** sur dossier de travaux personnels, concours et entretien, avec le bac. La sélection est sévère. Certains candidats passent par une année préparatoire aux concours.

→Dépendant du ministère de l'Éducation nationale, 8 écoles supérieures d'arts appliqués (Duperré, Estienne, Olivier de Serres, Boulle à Paris ; Esaat à Roubaix ; Esad à Strasbourg ; lycée Alain-Colas à Nevers ; lycée La Martinière Diderot à Lyon) préparent aux DMA et aux BTS des arts appliqués (bac + 2), puis au DSAA (bac + 5).

→Rattachées au ministère en charge de la Culture, 40 écoles dites « des beaux-arts » délivrent elles aussi des diplômes nationaux, dont le DNSEP (bac + 5) ; 3 autres écoles (Ensci, Ensad, Ensba à Paris) délivrent des diplômes spécifiques conférant le grade de master (bac + 5).

→ Les écoles privées sont souvent coûteuses. Bien se renseigner sur les cursus offerts avant de s'inscrire.

Les écoles de cinéma, de musique, de spectacle

Publiques ou privées, elles préparent aux métiers artistiques et/ou techniques. **Durée :** 3 à 5 ans. **Accès :** sur concours et entretien.

→Les écoles nationales supérieures (Louis-Lumière et La Fémis à Paris, l'École de photo d'Arles), publiques, sont accessibles seulement à bac + 2. Leurs cursus prévoient 3 à 4 ans d'études. Celles qui recrutent dès le bac, nombreuses en audiovisuel, sont privées. Leur cursus dure 3 ans. Une dizaine d'écoles forment au cinéma d'animation (l'Emca, l'École de l'image-les Gobelins...).

→ Les écoles nationales d'art dramatique sélectionnent les candidats sur audition. D'autres écoles publiques proposent des formations reconnues en 2 ou 3 ans accessibles sur concours. L'Ensatt Lyon, qui forme les professionnels du théâtre, recrute, quant à elle, à bac + 2.

Les écoles ou cours privés pour comédiens sont ouverts à tous, mais de qualité variable.

→Pour la musique et la danse, conservatoires à rayonnement national ou régional, écoles publiques et privées se partagent les formations. Certains délivrent le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien ou de danseur.

INFO +

Bien choisir son école

Les écoles privées sont nombreuses et pas toujours reconnues par l'État. Avant de choisir, **informez-vous** : depuis quand l'école existe-t-elle ? Comment sélectionne-t-elle ses élèves ? Quels sont les résultats aux examens ? Que recouvrent les frais de scolarité ? L'insertion à la sortie de l'école est-elle bonne ?

Certaines écoles bénéficient de **partenariats avec les entreprises**, comme les écoles consulaires qui dépendent des chambres de commerce et d'industrie, ou bien celles qui sont reconnues par les syndicats professionnels (il existe des labels qualité).

Il est important de connaître la nature du diplôme délivré. Un diplôme d'ingénieur est dit « RCT » s'il est reconnu par la commission des titres d'ingénieur. Un titre inscrit au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) atteste du niveau de qualification acquis au terme de la formation (bac + 2, bac + 3/+ 4, bac + 5) ; un diplôme est « visé » s'il est reconnu par l'Éducation nationale.

Les écoles de communication

→Les écoles formant les chargés de communication, attachés de presse ou chargés de relations publiques sont souvent privées et coûteuses. **Durée :** 4 ans (deux cycles de 2 ans). **Accès :** sur dossier, tests et entretien avec le bac ou plutôt à bac + 1.

→Parmi les cursus de journalisme reconnus par la profession, 3 recrutent avec le bac : les IUT information-communication de Cannes, Tours et Lannion, qui délivrent un diplôme universitaire de technologie. **Durée :** 2 ans. **Accès :** sur concours ; les admis dans ces IUT ont souvent un niveau bac + 2 ou + 3.

Les autres formations recrutent à bac + 2 ou + 3 ; les admis ont souvent un niveau bac + 5. Elles mènent à des diplômes propres pour les écoles ou à des masters pour les universités.

Les écoles de comptabilité, de commerce ou de gestion

→ Les écoles de la filière expertise comptable dispensent des formations à différents niveaux, menant à des diplômes spécifiques. Le premier est le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) que l'on peut aussi préparer en lycée. **Durée :** 3 ans. **Accès :** sur dossier avec le bac (S, ES ou STMG).

→ Une cinquantaine d'écoles de vente (réseau Négoventis lié aux CCI) forment des commerciaux de terrain. **Durée :** 1 à 2 ans. **Accès :** sur entretien, à bac, bac + 1 ou + 2.

→ Une quarantaine d'écoles reconnues dispensent une formation généraliste menant à un *bachelor* (réseau EGC ; écoles de management). **Durée :** 3 ans. **Accès :** sur concours avec le bac.

À noter : les cursus permettant d'accéder au niveau master sont dispensés en écoles de management. Une trentaine d'écoles visées par l'État recrutent dès le bac. Une vingtaine recrutent avec un bac + 2. **Durée :** 4 à 5 ans après le bac. **Accès :** sur concours.

Les écoles d'ingénieurs

Une centaine d'écoles recrutent au niveau du bac : les Insa, les ENI, les écoles de la Fésic, les écoles Polytech, les universités de technologie... Certaines le font *via* des cycles préparatoires communs (CPP, CPI, CPBX...) ou des cycles licences ouvrant à un nombre restreint d'écoles. D'autres, à « prépas intégrées », permettent à leurs élèves de continuer sans concours dans le cycle ingénieur que chacune d'elles propose. **Durée :** 5 ans (2 ans en cycle préparatoire, commun à plusieurs écoles ou spécifique à l'école ; 3 ans en cycle ingénieur). Les Insa proposent un cycle adapté les 2 premières années, approfondissant les maths, la physique, les sciences de l'ingénieur, les langues, les sciences humaines et sociales... **Accès :** sur concours avec le bac S, éventuellement STI2D, plus rarement STL ou STAV.

Les écoles de l'industrie

Quelques écoles préparent aux fonctions s'exerçant dans l'industrie : qualiticien, chargé de maintenance, de gestion de production, des achats... Elles sont présentes en chimie, dans l'environnement, la sécurité, l'emballage, la mécanique, le textile, et concernent souvent le technico-commercial ou l'informatique. **Durée :** de 2 à 4 ans. **Accès :** sur dossier, tests, entretien, avec un bac S, STL ou STI2D selon l'école.

Les écoles paramédicales

Elles préparent à une quinzaine de métiers (auxiliaire de puériculture, infirmière...) et délivrent un diplôme d'État (DE). **Durée :** de 1 an à 5 ans. **Accès :** sur concours, avec le bac (sauf pour aide-soignant et auxiliaire de puériculture). Une année de préparation est parfois nécessaire. Les admis sont pour la plupart des bacheliers S ou STL. Les L, ES et ST2S ont davantage leurs chances en Ifsi. Attention : certaines écoles de kinésithérapeutes, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens, de manipulateurs radio, de pédicures-podologues recrutent sur concours à l'issue de la PACES ou d'une L1 (STAPS ou sciences).

Les écoles du secteur social

Les écoles du social préparent aux métiers d'assistant de service social, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé... et délivrent un diplôme d'État (DE). **Durée :** de 1 à 3 ans. **Accès :** sur concours, avec le bac (certains DE dont celui de moniteur-éducateur n'exigent pas le bac).

À noter : les DE assistant de service social et éducateur spécialisé peuvent se préparer en 1 an après le DUT carrières sociales, à partir de l'option adaptée.

Les IEP

Dix instituts d'études politiques forment à des domaines variés : communication, relations internationales, économie-gestion... Ils délivrent des diplômes propres conférant le grade de master. **Durée :** 5 ans. **Accès :** sur épreuves avec le bac. Sept IEP organisent un concours commun. Retrait des dossiers de candidature entre février et avril.

S'INSCRIRE

↘**Attention aux dates**
Les candidatures commencent dès septembre pour les écoles du social, en décembre pour les écoles paramédicales ou d'art...

↘**Certaines formations** passent par le portail APB www.admission-postbac.fr. C'est le cas de la plupart des écoles d'ingénieurs en 5 ans, des écoles de commerce recrutant ***via*** les banques d'épreuves communes Bachelor EGC, Atout + 3, Écricome Bachelor, et des écoles menant au DCG. Voir le calendrier pp. 2 et 3.

↘**D'autres formations** ont un recrutement spécifique. Ainsi, 9 **écoles d'ingénieurs** utilisent le site www.grandesecoles-postbac.fr. Plusieurs **écoles de commerce** en 5 ans recrutent *via* des banques communes d'épreuves. Inscription dès janvier sur les sites : www.concours-acces.com ; www.concours-link.fr ; www.concours-pass.com ; www.concours-sesame.net ; www.concours-team.net. Dans tous les cas, les épreuves de sélection se déroulent avant le bac.

POUR EN SAVOIR +

→ UNE PUBLICATION

Dans la collection « Dossiers » de l'Onisep

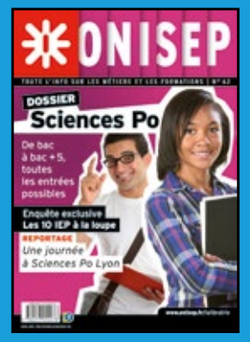

INFO +

Des écoles post-bac + 2, + 3 ou + 4

Les écoles ne recrutent parfois qu'après plusieurs années d'études supérieures. C'est le cas de la plupart des **écoles de journalisme** ou de **documentation**, des formations professionnelles pour devenir **avocat**, **magistrat**... ou encore des écoles recrutant à l'issue des classes préparatoires *(voir p. 13)*.

DANS LES LYCÉES PRINCIPALEMENT

LES CLASSES PRÉPARATOIRES

Exigeantes, les classes prépa, dites aussi « CPGE », sont la principale voie d'**accès aux grandes écoles**.

© skynesher/iStock.com

LEXIQUE

ATS : adaptation technicien supérieur
BCPST : biologie, chimie, physique et sciences de la Terre
Colle : interrogation orale
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
EPS : éducation physique et sportive
ES : économique et social
L : littéraire
LVE : langue vivante étrangère
MP : maths-physique
MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur
PC : physique-chimie
PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur
PSI : physique et sciences de l'ingénieur
PT : physique et technologie
PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur
S : scientifique
STAV : sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
STD2A : sciences et technologies du design et des arts appliqués
STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
STL : sciences et technologies de laboratoire
STMG : sciences et technologies du management et de la gestion
TB : technologie, biologie
TPC : technologie et physique-chimie
TSI : technologie et sciences industrielles

À SAVOIR

Les concours des écoles d'ingénieurs, des écoles vétérinaires et des écoles normales supérieures instituent des **quotas de places par filières**, équilibrant les chances entre les candidats issus des séries générales et technologiques.

Où et comment ?

Les prépas se déroulent sur **2 ans** (4 semestres) principalement au sein des **lycées.**

→On distingue **trois filières** : les prépas économiques ; les prépas littéraires ; les prépas scientifiques. Elles mènent à différentes écoles recrutant sur concours *(voir le détail dans l'encadré p. 13)*.

→La formation alterne **cours théoriques**, travaux dirigés (et pratiques en prépa scientifique), devoirs sur table et « colles ».

→Un 1er **semestre de transition** permet de consolider les acquis de terminale et de se familiariser avec sa filière.

Accès

Admission sur dossier scolaire (et travaux personnels en prépa artistique). Sont examinées les notes de première, celles du 1er trimestre ou des 2 premiers trimestres de terminale, les appréciations des professeurs et la motivation du candidat.

→Les prépas ne sont pas réservées aux « têtes de classe ». L'important est d'avoir un **profil équilibré** entre toutes les disciplines et d'être **régulier** dans ses efforts.

→Les CPGE ne concernent pas seulement les **bacheliers généraux (ES, L, S)**, même s'ils y sont majoritaires. L'option ECT des prépas économiques et commerciales est ainsi réservée aux **bacheliers technologiques STMG** ; les prépas scientifiques TSI, TB et TPC sont réservées, selon le cas, aux bacheliers **STI2D**, **STAV** ou **STL**. Certaines prépas accueillent des bacheliers pro.

→Il existe des **prépas en 1 an post-bac + 2**. Destinées aux titulaires de BTS et de DUT, les prépas ATS ingénierie industrielle ou biologie mènent aux écoles d'ingénieurs principalement, mais aussi aux écoles d'agronomie et aux écoles vétérinaires ; les ATS économie-gestion, accessibles avec une L2 validée, un BTS ou un DUT, mènent aux écoles de management.

Au programme

Les cours sont adaptés aux exigences des concours préparés.

En prépas littéraires, en prépa artistique

→Les **prépas ENS lettres** proposent des cours de philosophie, français, histoire, géographie, LVE, langues et cultures de l'Antiquité, EPS, et des options (grec, latin, langue, géographie, arts...). La 1re année est commune aux prépas Ulm et Lyon qui ne se différencient qu'en 2e année.

→Les **prépas ENS lettres et sciences sociales** prévoient français, philosophie, histoire, LVE, maths, sciences sociales, EPS, et des options (grec, latin, sciences sociales, LVE, géographie...).

→La **prépa Saint-Cyr lettres** a un programme similaire aux prépas ENS lettres. S'y ajoutent des maths et un enseignement sportif renforcé.

→La **prépa Chartes** associe français, latin, histoire (médiévale, moderne, contemporaine), LVE, EPS et, en option, grec ou LVE.

→La **prépa ENS arts & design** combine création industrielle, arts graphiques, design de communication, histoire et philosophie de l'art, LVE. *À noter :* sur APB, cette voie est classée avec les prépas scientifiques.

En prépas scientifiques

→Les prépas scientifiques **destinées aux bacheliers S** sont les plus représentées en nombre d'établissements et en effectif d'étudiants inscrits. Elles les accueillent en 1re année dans 4 voies : BCPST, MPSI, PCSI, PTSI, qui débouchent en 2e année sur 5 filières : BCPST, MP, PC, PSI, PT.

- En **BCPST**, la formation aborde les sciences du vivant et géosciences, les sciences physiques, l'informatique et les maths.
- En **MP**, les maths et la physique sont les disciplines reines, sans oublier la chimie et les sciences industrielles ou l'informatique.
- En **PC**, la physique et la chimie dominent avec une approche expérimentale. Les maths y sont moins abstraites qu'en MP.
- En **PSI**, les maths, la physique, la chimie, la mécanique, l'informatique et l'automatique concourent à l'étude d'objets technologiques complexes.
- En **PT** sont prévus l'analyse des systèmes automatisés, des cours de maths-physique, de l'informatique et des TP en technologie industrielle.

→D'autres prépas scientifiques sont **réservées aux bacheliers technologiques**, provenant de diverses séries.

- La voie **TSI**, qui accueille les STI2D et les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire, associe maths, physique, chimie, sciences industrielles et informatique.
- La voie **TB**, qui accueille les STL et les STAV, aborde les maths, la physique-chimie, les sciences du vivant, les géosciences, ainsi que les biotechnologies.
- La voie **TPC**, qui accueille les STL spécialité sciences physiques et chimiques en laboratoire et les STI2D, privilégie les maths, la physique-chimie et l'informatique.

En prépas économiques

→Les **prépas économiques et commerciales** accordent une large place aux sciences humaines et aux langues vivantes, en proposant un programme spécifique au profil des élèves accueillis.

- L'**option scientifique (ECS)**, destinée aux bacheliers S, privilégie les maths, la culture générale, l'histoire, la géographie, et la géopolitique du monde contemporain.
- L'**option économique (ECE)**, ouverte aux bacheliers ES et L (avec spécialité maths), associe la culture générale, l'analyse économique et historique des sociétés contemporaines, les maths.
- L'**option technologique (ECT)**, réservée aux STMG, approfondit l'économie, le droit et la gestion, sans négliger la culture générale.

→Les **prépas ENS économie-gestion** proposent deux voies : l'une met l'accent sur le droit, l'autre sur l'économie. Y sont admis les bacheliers ES et S, voire L et STMG.

Rythme de travail

Concours oblige, le rythme est très soutenu. **Bien s'organiser** est essentiel afin de pouvoir fournir un **effort régulier** sur 2 années.

Validation des études

Le **passage de 1re en 2e année** est conditionné aux résultats et à l'avis des professeurs. Le **redoublement n'est pas prévu.**

→Le **contrôle continu** permet à chacun de faire régulièrement le point sur ses acquis et ses progrès. Le **niveau** étant **élevé**, les notes à l'entrée en prépa sont souvent plus faibles qu'en terminale. Il convient de ne pas se décourager pour autant.

→**Inscrites dans le LMD**, les CPGE permettent d'obtenir des crédits européens (120 au maximum à l'issue des 2 ans).

Poursuite d'études

Les CPGE sont la principale voie d'accès aux **grandes écoles**. Avec des taux de réussite aux concours différents selon les filières.

-À l'issue des **prépas littéraires**, les débouchés sont plus importants qu'on ne le croit. Si, du fait d'un nombre limité de places, un étudiant sur dix intègre une grande école, il existe d'autres débouchés : écoles de commerce, de journalisme, de communication, de traduction, instituts d'études politiques, université (licences).

-Les sortants de **prépa ENS arts & design** intègrent en nombre les écoles supérieures d'arts appliqués et les écoles nationales supérieures d'art (Ensad, Ensatt, Ensci).

-La plupart des élèves de **prépa scientifique** intègrent une école d'ingénieurs au terme de leur formation, s'ils ne se limitent pas aux plus prestigieuses. Quelques-uns entrent dans une ENS ou une école vétérinaire.

-À l'issue des **prépas économiques**, une large majorité d'étudiants intègre une école de commerce. Là aussi, ne pas se limiter aux plus connues . Quelques-uns entrent en ENS.

→En cas d'échec aux concours, les étudiants peuvent refaire une année de prépa, avec l'accord préalable du conseil de classe, ou bien se réorienter. Pour faciliter les poursuites d'études à l'université, des conventions existent entre lycées et universités.

S'INSCRIRE

Se reporter au portail APB www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

À SAVOIR

D'autres « prépas » donnent accès aux écoles d'ingénieurs. Ne pas les confondre avec les CPGE scientifiques.
- Les **cycles préparatoires communs** permettent chacun d'intégrer un nombre restreint d'écoles parmi la centaine d'écoles d'ingénieurs concernées.
- Les **prépas intégrées** permettent de poursuivre dans le cycle ingénieur de l'école où l'on est entré après le bac.

POUR EN SAVOIR +

→ *UNE PUBLICATION*

Dans la collection « Dossiers » de l'Onisep

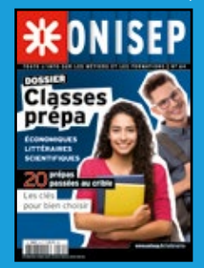

INFO +

Après les prépas, les grandes écoles

Les **écoles d'ingénieurs** recrutent à l'issue des prépas scientifiques MP, PC, PT, PSI, TSI et TPC (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT).

Les écoles à dominante « technologique » offrent un plus grand nombre de places aux élèves de PT et TSI. Celles de chimie admettent des sortants de TPC ; celles de géologie-environnement accueillent aussi des élèves passés par les prépas BCPST.

Les **écoles d'agronomie** et les **écoles vétérinaires** recrutent sur prépas scientifiques BCPST et TB (2 ans post-bac) ou ATS (1 an post-BTS ou DUT).

Les **écoles de management** forment aux métiers de la gestion, du management, du marketing, de la finance. Elles recrutent à l'issue des prépas économiques ou des prépas littéraires, et pour quelques-unes après une prépa ATS (1 an post-BTS, DUT ou L2 validée).

Les **écoles normales supérieures (ENS)** d'Ulm, de Lyon, de Cachan et de Rennes préparent aux métiers de l'enseignement et de la recherche. Elles recrutent, selon les spécialités, post-prépas scientifiques, littéraires, artistiques ou bien économiques.

L'**École des chartes** forme des archivistes-paléographes. On y accède après une prépa Chartes (concours A) ou après une prépa lettres ENS Ulm (concours B).

L'**École de Saint-Cyr** prépare aux carrières d'officier dans l'armée de terre. Accès post-prépa Saint-Cyr lettres ou prépas littéraires, prépas MP, PC et PSI, ou encore prépas économiques et commerciales. Les **autres grandes écoles militaires (Air, Navale, Polytechnique, Ensieta)** recrutent sur prépas scientifiques.

Ces écoles proposent des formations en 3 ans, sauf les ENS (4 ans) et les ENV (5 ans). La plupart sont accessibles par d'autres voies que les CPGE.

Quelles pistes avec un bac pro ?

La plupart des bacheliers professionnels entrent directement dans la vie active. Certains suivent une formation en 1 an et un tiers continuent dans le supérieur, principalement en BTS.

Formations en 1 an

Nombre de bacheliers pro poursuivent des études pendant 1 année, afin d'acquérir une spécialisation ou de nouvelles compétences.

➡ Une vingtaine de **mentions complémentaires (MC)**, d'un niveau équivalent au bac, sont accessibles sur dossier. Elles se préparent en 1 an au sein d'un lycée profe ssionnel ou d'un centre de formation d'apprentis (CFA). Le choix d'une MC s'effectue à l'intérieur du même champ professionnel. Par exemple, la MC art de la cuisine allégée, avec un bac pro restauration ; la MC vendeur spécialisé en produits techniques pour l'habitat, avec un bac pro vente.

➡ Les **formations complémentaires d'initiative locale (FCIL)** répondent à des besoins, locaux, en qualification. Elles se déroulent au sein d'un lycée professionnel ou d'une école privée. Elles ne sont pas validées par des diplômes, mais par des attestations ou des certificats d'école. Exemples : FCIL secrétariat médical, après un bac pro secrétariat ; FCIL accueil et service de la clientèle anglophone, après un bac pro restauration.

➡ Les **certificats de spécialisation (CS)** agricoles s'adressent aux titulaires d'un bac pro du domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Les CS attestent de compétences variées (comptabilité, vente, conseil…), très utiles aux professionnels de l'élevage, de l'exploitation agricole, de l'aménagement paysager… La formation se déroule en lycée agricole, en CFA ou en école, souvent sous contrat d'apprentissage. Attention : certains CS ne sont accessibles qu'après un BTSA (bac + 2).

Formations en 2-3 ans

La plupart des bacheliers pro qui poursuivent des études supérieures préparent, en 2 ans, un BTS ou un DMA, dans le champ professionnel d'origine. Quelques-uns optent pour une école spécialisée.

➡ Plus du quart des bacheliers pro accèdent à un **brevet de technicien supérieur (BTS ou BTSA)**. Si certains préparent ce diplôme sous statut scolaire, une bonne partie d'entre eux choisit de se former sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une alternance de cours et de stage. Accès à la formation sur dossier scolaire, avec des **modalités spécifiques** pour les bacheliers pro (voir Les BTS, p.9)

➡ Les **diplôme des métiers d'art (DMA)** sont accessibles aux bacheliers pro artisanat et métiers d'art de même filière, s'ils ont un bon dossier. La sélection porte sur les résultats scolaires et les travaux artistiques personnels. Peu d'établissements.

➡ On trouve quelques bacheliers pro dans les **écoles d'art, de commerce ou de comptabilité**. Les écoles en 2 ou 3 ans recrutent principalement sur concours post-bac. La sélection porte le plus souvent sur les matières générales (maths, français, langue…), ce qui désavantage les bacheliers pro.

➡ Les **écoles paramédicales ou du secteur social** sont accessibles aux bacheliers pro, notamment celles qui n'exigent pas le bac : formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, de moniteur-éducateur, d'aide médico-psychologique.
Recrutement sur concours. Attention aux dates d'inscription dans ces écoles : dès septembre pour celles du secteur social, janvier pour celles de la santé !

Formations universitaires

L'université est une voie très risquée pour les bacheliers pro qui s'y inscrivent, car la formation qu'ils ont suivie au lycée ne les y prépare pas.

➡ Avec une forte sélection à l'entrée, les **instituts universitaires de technologie (IUT)** comptent 0,6 % de bacheliers pro en 1re année. Même avec des programmes aménagés, ceux-ci devront fournir un gros effort et suivre une mise à niveau importante dans les disciplines fondamentales pour décrocher, en 2 ans, leur **diplôme universitaire de technologie (DUT)**.

➡ Près de 8% des bacheliers pro s'inscrivent en **licence**. Un taux qui s'explique par l'absence de sélection à l'entrée. Ne pas s'y fier ! Les études universitaires sont très théoriques et éloignées de la formation reçue au lycée professionnel.

À noter : les universités proposent des **mises à niveau** et des cursus préparatoires en licence pour augmenter les chances de réussite des bacheliers pro.

Après un BTS ou un DUT, on peut préparer une licence pro (en 1 an après un bac + 2) adaptée à son profil de bac.

➡ Quelques rares **classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)** accueillent les bacheliers pro pour 3 ans. Deux prépas scientifiques TSI (à Montceau-les-Mines et à Nîmes) les préparent aux concours d'entrée dans les écoles d'ingénieurs ; trois prépas économiques ECT (à Strasbourg, Marseille, et Niort) les préparent aux concours d'entrée dans les écoles de commerce.

POUR EN SAVOIR +

➡ ***UN SITE*** www.onisep.fr

S'INSCRIRE

➡ Se reporter au portail APB
www.admission-postbac.fr
Voir le calendrier pp. 2 et 3.

onisep

Des publications pour **bien choisir son orientation !**

	Réf.	Prix	Qté	Total
LES INDISPENSABLES				
Université : bien choisir sa licence	901 248	9 €		
Quels métiers pour demain ?	901 161	9 €		
Après le bac	901 199	9 €		
Étudier à l'étranger	901 194	9 €		
Classes prépa	901 249	9 €		
Sciences Po	901 247	9 €		
ARTS / CULTURE / COMMUNICATION / MEDIAS				
Après le bac L	901 052	11 €		
Les métiers du jeu vidéo	901 232	12 €		
Les métiers du web	901 227	12 €		
Les métiers de la mode et du luxe	901 186	12 €		
Les métiers des langues et de l'international	901 144	12 €		
Les métiers de la culture et du patrimoine	901 042	12 €		
Les métiers du graphisme et du design	901 141	12 €		
Les métiers du journalisme, de la communication et de la documentation	901 188	12 €		
Les métiers de l'audiovisuel	901 190	12 €		
BTP / INDUSTRIE / TRANSPORTS				
Les métiers de l'industrie aéronautique et spatiale	901 142	12 €		
Les métiers du bâtiment et des travaux publics	901 038	12 €		
Les métiers de la mécanique	901 185	12 €		
Les métiers du transport et de la logistique	901 147	12 €		
DROIT / FONCTION PUBLIQUE				
Les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	901 146	12 €		
Les métiers du droit et de la justice	901 013	12 €		
Les métiers de la justice (disponible en décembre 2015)	901 234	12 €		
Les métiers de la défense et de la sécurité publique	901 034	12 €		
ÉCONOMIE / COMMERCE / GESTION				
Après le bac STMG (disponible en décembre 2015)	901 270	11 €		
Après le bac ES	901 051	11 €		
Les métiers du marketing, de la publicité et de la vente	901 040	12 €		
Les métiers de la banque, de la finance et de l'assurance	901 140	12 €		
Les métiers de la gestion, de la comptabilité et des ressources humaines	901 143	12 €		
Les écoles de commerce (disponible en novembre 2015)	901 251	9 €		

	Réf.	Prix	Qté	Total
NATURE / AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT				
Les métiers auprès des animaux	901 228	12 €		
Les métiers de la biologie et des biotechnologies	901 039	12 €		
Les métiers de l'agriculture et de la forêt	901 148	12 €		
Les métiers de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage	901 145	12 €		
Les métiers de l'agroalimentaire	901 191	12 €		
Les métiers de l'environnement et du développement durable	901 233	12 €		
SANTÉ / SOCIAL				
Les métiers du social	901 230	12 €		
Les métiers du médical	901 184	12 €		
Les métiers du paramédical	901 183	12 €		
Les métiers de l'humanitaire	901 043	12 €		
Les métiers auprès des enfants	901 229	12 €		
SCIENCES / TECHNOLOGIES				
Après le bac S (disponible en décembre 2015)	901 274	11 €		
Les métiers de l'électronique et de la robotique	901 231	12 €		
Les métiers de l'énergie	901 139	12 €		
Les métiers de l'informatique	901 187	12 €		
Les métiers de la chimie	901 138	12 €		
Les écoles d'ingénieurs (disponible en novembre 2015)	901 250	9 €		
TOURISME / LOISIRS / HÔTELLERIE / RESTAURATION				
Les métiers du sport	901 192	12 €		
Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration	901 189	12 €		
Les métiers du tourisme (disponible en décembre 2015)	901 235	12 €		

Montant de la commande ..... €

Frais d'envoi en Colissimo* + ... €
France Métropole : + 6 € (30566) DOM : + 20 € (30585), UE et Suisse : + 12 € (30583), TOM et étranger hors UE : + 25 € (30586)
*Pour toute commande hors métropole et UE d'un montant supérieur à 100 €, un forfait de 35 € est appliqué (30584).

Total de la commande ..... €

Pour toute commande à destination des DOM, le tarif hors taxes s'applique. Merci de nous consulter. Conditions générales de vente disponibles sur www.onisep.fr/lalibrairie ou sur simple demande.

Commandez en ligne !
www.onisep.fr/lalibrairie

DIV Fin de validité : 31/03/2016

Complétez et retournez ce bon de commande accompagné de votre règlement à :
Onisep VPC, 12 mail Barthélemy-Thimonnier, CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

VOTRE ADRESSE POSTALE
Nom / Prénom :
Adresse :
Code Postal
Localité : Pays :
Merci d'indiquer l'adresse de facturation si celle-ci diffère de l'adresse de livraison.
E-mail :
À renseigner impérativement pour le suivi de commande.

VOTRE MODE DE PAIEMENT
☐ Règlement par chèque bancaire à l'ordre de : l'agent comptable de l'Onisep
Date et signature :
☐ Je souhaite que les informations me concernant restent confidentielles et ne soient pas divulguées. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données informatiques.

Et si vous échouez au bac ?

À vous de rebondir, de saisir une nouvelle chance. Priorité : **repasser le bac**.

Se représenter au bac

Le bac reste le passeport pour les études supérieures. Si vous avez échoué à l'examen, vous pouvez le passer de nouveau l'année suivante, avec de bonnes chances de réussite. 75 % de ceux qui se représentent l'obtiennent.

➡ **Refaire une année de terminale** dans son lycée d'origine est un droit. Dès l'annonce des résultats, contactez le proviseur de votre lycée pour vous réinscrire. Vous pouvez demander à conserver le bénéfice des notes ≥10/20 obtenues aux épreuves du bac.
Important à savoir : si vous avez déjà présenté le bac deux fois, vous pouvez préparer à nouveau certaines épreuves ou choisir un bac pro en 1 an, dans le cadre d'un parcours adapté. Contactez, dès juillet, le proviseur de votre lycée ou bien le CIO.

➡ **Préparer le bac autrement** est toujours possible. Les candidats qui veulent se représenter à l'examen sans passer par les dispositifs cités ci-dessus peuvent le faire notamment avec le Centre national d'enseignement à distance (www.cned.fr) ou dans le cadre des cours du soir proposés par certains lycées. Selon le cas, l'inscription au bac se fait en tant que candidat scolaire ou en tant que candidat libre. L'inscription individuelle au bac (candidat libre) permet de conserver les notes ≥10/20 obtenues précédemment. Tous les candidats reconnus handicapés, scolaires et non scolaires, bénéficient de la conservation des notes.

Continuer ses études

Quelques formations supérieures sont ouvertes aux élèves ayant échoué à l'examen. Certaines exigent d'eux le « niveau bac » (soit une moyenne ≥ 8/20 pour l'ensemble des épreuves).

➡ Les **écoles spécialisées** accessibles sans le bac sont le plus souvent privées et chères, notamment dans le domaine des arts, du tourisme ou de l'hôtellerie-restauration. Avant de choisir un établissement, renseignez-vous sur les frais de scolarité, le déroulement des études…

➡ Certains établissements (le plus souvent privés) accueillent des non-bacheliers pour préparer un **BTS**, en particulier dans les domaines du tourisme, de la comptabilité, du secrétariat et du commerce. On leur demande souvent de repasser le bac en fin de 1re année.

➡ La **capacité en droit**, accessible aux jeunes âgés d'au moins 17 ans, se prépare en cours du soir, à l'université ou *via* le Cned, sur 2 ans. Elle permet de s'inscrire en licence de droit ou en DUT carrières juridiques. Le taux d'échec en 1re année est élevé.

➡ Le **BPJEPS** (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) forme aux métiers de l'animation sociale et sportive dans près de 28 spécialités. Admission sur épreuves. Il est recommandé d'avoir le « niveau bac ».

Se former en alternance

Suivre une formation qui alterne périodes de cours et périodes en entreprise augmente les chances d'insertion. Plusieurs parcours sont possibles, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

➡ Vous pouvez préparer un **bac pro** (souvent en 1 an) après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement par le centre de formation d'apprentis (CFA). Contactez le CIO pour obtenir la liste des formations en alternance, ou consultez les fiches formations sur le site www.onisep.fr, elles précisent les établissements offrant cette modalité.

➡ Vous pouvez préparer un **BTS** (en 2 ans), après avoir fait l'objet d'une décision de positionnement. Certains CFA acceptent les non-bacheliers qui peuvent justifier du « niveau bac ».

➡ Vous pouvez préparer un **CQP** (certificat de qualification professionnelle) ou un titre certifié inscrit au **RNCP**[1]. Ils sont proposés par les écoles ou CFA relevant des CCI[2] (www.acfci.cci.fr), par les écoles d'entreprises (EDF, GDF-Suez, SNCF, Lapeyre, Casino…), par le Cnam[3] (www.cnam.fr), l'Afpa[4] (www.afpa.fr) ou dans le cadre des formations qualifiantes subventionnées par les régions (infos sur le site www.interca-riforef.org).

1. Répertoire national des certifications professionnelles.
2. Chambres de commerce et d'industrie.
3. Conservatoire national des arts et métiers.
4. Association pour la formation professionnelle des adultes.

Travailler dans la fonction publique sans le bac ?

➡ Sans le bac, vous pouvez accéder aux postes d'agent administratif ou d'agent technique en qualité de contractuel ou de fonctionnaire si réussite à un concours. Infos sur le site www.fonction-publique.gouv.fr/score/concours.
➡ Vous pouvez intégrer la **Police nationale** comme adjoint de sécurité ou comme cadet de la République. Infos sur le site www.lapolicenationalerecrute.fr.

➡ Vous pouvez entrer dans **l'armée** comme volontaire ou comme militaire. Infos sur les sites des différentes armées : www.recrutement.terre.defense.gouv.fr ; www.etremarin.fr ; http://air-touteunearmee.fr/metiers.

➡ Vous pouvez entrer dans la **Gendarmerie nationale** comme gendarme adjoint volontaire - agent de police judiciaire adjoint. Infos sur le site www.lagendarmerierecrute.fr.

POUR EN SAVOIR +

➡ ***UNE PUBLICATION***
Dans la collection « Parcours » de l'Onisep

➡ ***UN SITE***
www.onisep.fr/metiers

AVEC L'ALTERNANCE, METTEZ UN PIED CHEZ SNCF ET DEVENEZ UNE POINTURE.

SNCF S'ENGAGE POUR L'INTÉGRATION DES JEUNES AVEC 39 DISPOSITIFS DE FORMATION AU CŒUR DU FERROVIAIRE.

Crédit photo : Shutterstock

SNCF

SNCF RECRUTE SUR SNCF.COM/FORMATIONS

LIBRAIRIE

www.onisep.fr/lalibrairie

RETROUVEZ ET COMMANDEZ LES PUBLICATIONS DE L'ONISEP EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

onisep

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

La vie étudiante

Sécu, logement, bourses… Guide pratique à l'usage des futurs étudiants.

Se loger

➡ Les **demandes de logement en résidence universitaire** se font par le biais du dossier social étudiant (DSE, *voir encadré*). Attribution sous conditions de ressources.

➡ Le centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) met à la disposition des étudiants des listes de **chambres** chez les particuliers ou de **studios** à des prix intéressants.

➡ Pour une **résidence privée ou un logement indépendant**, voir auprès des associations étudiantes ou des centres régionaux d'information jeunesse (www.cidj.com).

Consulter aussi la Centrale du logement étudiant (www.lokaviz.fr).

➡ Pour une place en foyer d'étudiants, contacter l'Union nationale pour l'habitat des jeunes au 01 41 74 81 00 ou consulter le site www.unhaj.org.

➡ Possibilité d'obtenir des aides au logement : allocation logement à caractère social (ALS) ou allocation personnalisée au logement (APL) selon ses ressources. Contacter la caisse d'allocations familiales (www.caf.fr).

Financer ses études

➡ La demande de **bourse sur critères sociaux** (BCS) se fait par le biais du dossier social étudiant (DSE, *voir encadré*). Elle est accordée en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge, de l'âge du demandeur, de la distance domicile-lieu d'études, du diplôme… Son montant est variable.

Pour en bénéficier, il faut être assidu en cours et aux examens, progresser régulièrement dans ses études.

➡ **D'autres dispositifs existent**, qui peuvent être cumulés avec une BCS : aide à la mobilité internationale, allocations pour la diversité dans la fonction publique, aides des collectivités ou des fondations, prêts étudiants garantis par l'État (sans caution ni conditions de ressources), aide au mérite pour les boursiers ayant obtenu mention TB au bac, aide aux étudiants en situation d'autonomie avérée. Il existe par ailleurs un Fonds national d'aide d'urgence pour les étudiants en situation de précarité (rupture avec la famille…). S'adresser au Crous. *À noter :* les critères d'attribution pour l'enseignement supérieur diffèrent de ceux du secondaire. **Se renseigner** sur ses droits auprès du **Crous** sans attendre les résultats du bac.

➡ Nombre d'étudiants sont amenés à travailler en parallèle de leur scolarité. Des **offres d'emploi temporaire ou de jobs étudiants** sont diffusées par le Crous, le CIDJ, les universités, les grandes écoles… Le travail ne prive pas du droit à percevoir une bourse.

Se soigner

➡ L'**inscription à la sécurité sociale étudiante** est obligatoire. Elle se fait auprès du service de la scolarité de l'établissement qui délivre la carte d'étudiant. Le paiement de la cotisation est exigé pour ceux qui atteignent l'âge de 20 ans dans l'année scolaire (hormis les boursiers).

Les autres sont en principe couverts par la sécurité sociale parentale.

➡ L'adhésion à une **mutuelle étudiante** est facultative mais recommandée, car elle complète le remboursement des frais médicaux versé par la « Sécu ». Il existe plusieurs mutuelles : La Mutuelle des étudiants www.lmde.com ; le réseau national des mutuelles étudiantes de proximité www.emevia.com.

S'informer, s'orienter

Renseignez-vous le plus tôt possible sur les études et leurs débouchés. Utilisez toutes les ressources :

- **journées portes ouvertes** dans les établissements et **salons spécialisés** ;
- dispositifs d'« **orientation active** » ;
- rencontres organisées par le lycée et le CIO ;
- entretien d'orientation de terminale ;
- entretiens individuels et ateliers proposés par le **conseiller d'orientation-psychologue** ;
- centre de documentation et d'information (CDI) ;
- publications et produits multimédias de l'**Onisep**, son site www.onisep.fr et son service gratuit de réponse aux questions (téléphone, mail ou tchat) www.monorientationenligne.fr.

INFO +

DSE

Une démarche unique pour **demander une bourse et/ou un logement** en résidence universitaire : le dossier social étudiant. Une démarche à renouveler chaque année sans attendre les résultats des examens.

La demande est à faire pour la rentrée universitaire suivante sur le site du Crous de l'académie *via* www.cnous.fr, à partir**du 15 janvier**. Le Crous émet un avis conditionnel sur la suite réservée à la demande : attribution, rejet, attente. À réception du dossier papier complet, il donne une réponse définitive au vu du justificatif d'inscription effective dans l'enseignement supérieur. Un conseil : se connecter dès l'ouverture du serveur et bien suivre son dossier en ligne.

L'accueil des étudiants en situation de handicap

Afin d'inclure le mieux possible les étudiants en situation de handicap, **certains établissements** (notamment toutes les universités) **proposent un accueil dédié**. Vous pourrez alors être informé sur l'accessibilité des locaux, sur les équipements pédagogiques adaptés, sur les modalités particulières d'aménagement des examens… ; toutes les infos sur le site www.handi-u.fr.

Pour obtenir des aides humaines et matérielles, vous devrez vous tourner vers la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Il existe aussi des associations spécialisées.

POUR EN SAVOIR +

> UN SITE

www.onisep.fr/handicap

SE FORMER À UN MÉTIER
après le BAC
PRÈS DE CHEZ VOUS AVEC LE CESI

3 écoles diplômantes pour répondre à vos envies et préparer votre avenir dans des secteurs qui recrutent

CESI ALTERNANCE

L'école supérieure des métiers

- 24 métiers 100 % alternance pour entrer dans la vie active du bac au bac +5
- 4 filières d'excellence

EI.CESI

L'école d'ingénieurs CESI

- 1ère école d'ingénieurs par la voie de l'apprentissage en 3 ans à partir du bac +2.
- Deux cycles préparatoires accessibles après le bac.

EXIA.CESI

Spécialité informatique de l'école d'ingénieurs CESI

- Cycle préparatoire informatique en 2 ans
- Cycle ingénieurs en 3 ans avec concours commun de l'école d'ingénieurs CESI

FAITES LE CHOIX DE LA RÉUSSITE

25 CENTRES EN FRANCE

POUR ÊTRE AU PLUS PRÈS DE LA VIE ÉTUDIANTE

Découvrez le campus le plus près de chez vous !

Aix-en-Provence, Angoulême, Arras, Brest, Bordeaux, Dijon, Grenoble, La Réunion, La Rochelle, Lille, Le Mans, Lyon, Montpellier, Nancy, Nantes, Nanterre, Nice, Orléans, Paris, Pau, Reims, Rouen, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse

NOUS RENCONTRER

Pour connaître les différentes modalités ou le détails de nos formations, rendez-vous sur www.cesi.fr

CESI
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

CONTACTEZ UN CONSEILLER CESI

contact@cesi.fr
www.cesi.fr

0 800 054 568 Service & appel gratuits